

A.G. CSN Ballet sur Glace

Reims
Le 27 juin 2010



Fédération Française SNB - AG Reims Le 9 Juillet 2010
Sports de Glace



A.G. CSN BALLETT sur GLACE

PV : Reims, le 27 juin 2010

Préambule

Monsieur Aurélien Besancenot (candidat au collège des ligues) s'est excusé de ne pas être présent à cette AG pour raison d'examens (étudiant en médecine) il est représenté par Monsieur Christian COULON

Dans la précipitation du vote, les candidats n'ont pas pu se présenter, le Président s'en excuse.

1 Nomination de la Commission de Vérification des Pouvoirs

La commission des pouvoirs est nommée par la FFSG

2 Vérification des Pouvoirs

Tous les pouvoirs ont été centralisés par la FFSG et non par les CSN

18 Clubs présents ou représentés sur 23 soit **51 voix** réelles sur un potentiel de 60 voix. Le **quorum est atteint** et l'AG peut délibérer

3 Approbation du PV de l'Assemblée Générale 2009

Approbation du PV de l'Assemblée Générale CSN Ballet à **Dunkerque le 14 juin 2009**

Le PV est approuvé à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

4 Allocution de Bernard Carles

Mesdames et Messieurs les Présidents de clubs ou leurs représentants

Merci de votre présence à cette AG électorale, nous y voilà, notre CSN est rentrée dans un mode de fonctionnement identique aux autres CSN en termes d'élection au sein de celle-ci.

Je voudrais vous remercier de la confiance que vous m'avez accordée au cours de ces 4 années, pour développer notre discipline, la faire reconnaître à tous les niveaux, y compris à l'international.

Tout ce parcours n'aurait pu être fait sans votre soutien, la valeur de vos entraîneurs et chorégraphes et sans vos patineurs d'équipe de ballet.

J'ai essayé de répondre à toutes vos questions même si parfois certaines réponses de ma part n'allaient pas dans votre sens. J'en assume totalement les conséquences tout comme le choix des personnes qui travaillent avec moi.

Je tiens à les remercier, car peut-être pour elles cela n'a pas été facile de me supporter ou de répondre dans le temps imparti souvent court.

Christiane Detre qui a toujours été là lorsque j'avais besoin d'un avis pertinent,

Serge Launay avec ses avis très précis,

Jacky Defradat avec le caractère qu'on lui connaît, mais toujours fidèle, il a été remarquable sur la présentation de la comptabilité informatique lors du séminaire de la Nation's Cup,

Jean Christophe Berlot, personne de grande qualité qui a assuré tous nos séminaires nationaux et internationaux ainsi que le lien France USA,

Bernadette Clément, toi aussi tu as du caractère, tu es celle à qui j'ai le plus demandé de par tes qualités en informatique ; le site, la présentation des documents papier ou informatique sur nos CF et séminaire ; ton travail d'informaticienne sur le progiciel de comptabilité.

Didier Brus responsable du groupe de réflexion juges, avec Stéphanie Asso, Christine Sabatini et Philippe Sauvageon

Natalie De Renty, responsable du groupe de réflexions entraîneur Chorégraphe, avec Karine Arribert, Françoise Aloin Isoré et Rodolphe Maréchal,

Votre choix tout à l'heure confirmera la continuité de cette discipline dans sa politique actuelle ou dans une nouvelle direction.

Merci à vous tous, d'avoir fait ce que notre discipline est à ce jour,

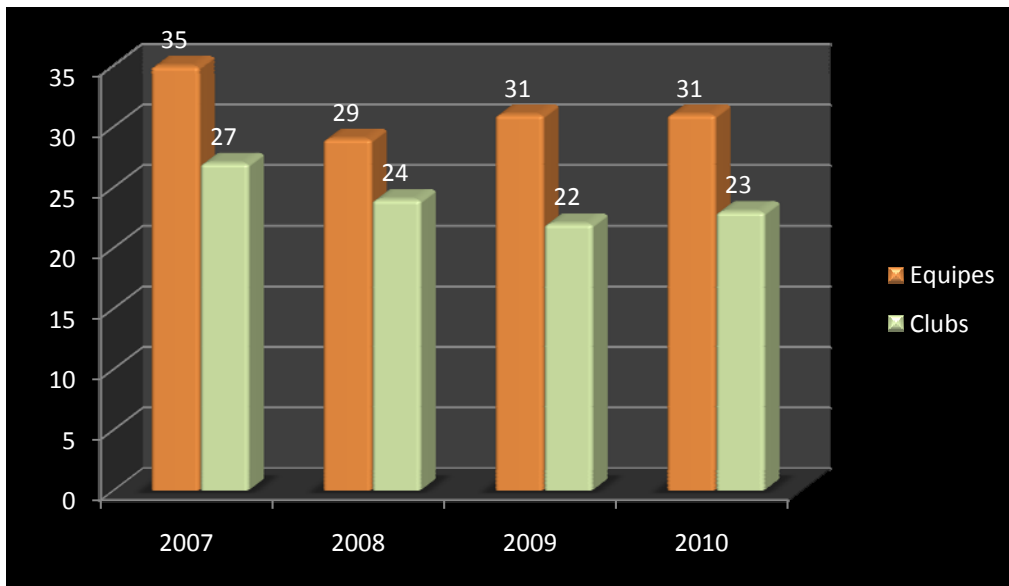
Je vous souhaite à tous une très bonne AG.

5 Rapport Activité

+ Point sur les équipes en France

Elles sont au nombre de 31 pour 23 clubs Soit :

- 5 équipes Open
- 10 équipes Novice/Jeune Espoir
- 13 équipes Junior/Espoir
- 3 équipes Senior/ Elite



+ Résultats des compétitions Ballet 2010

Catégorie	Nom de l'équipe
Open	1 Colmar 2 Argenteuil 3 Evry 4 Garges les gonesses
Novice	1 Saint Ouen 2 Colombes 3 Colombes 4 Franconville 5 Mantes la Jolie
Junior	1 Colombes 2 Villard de Lans 3 Franconville 4 Argenteuil 5 Mulhouse 6 Grenoble 7 Vitry 8 Mantes la Jolie
Senior	1 Villard de Lans 2 Franconville 2

Griffe d'Argent
Argenteuil
30 Mars 2009

**Coupe
Internationale
d'Asnières
4 Avril 2010**

4

Catégorie	Nom de l'équipe	Pays
Open	1 Argenteuil 2 Evry 3 Asnières Sur Seine 4 Garges les gonesses	
Novice	1 Vielha 2 Toulouse TCP 3 Saint Ouen 4 Colombes 5 Colombes 2 6 Franconville 7 Belfort 8 Joué les Tours 9 Tolomino 10 Toulouse TSG 11 La Roche sur Yon 12 Stroguino	Espagne Russie Russie
Junior	1 Barcelone 2 Colombes 3 Belfort 4 Franconville 5 Nice 6 Le Havre 7 Toulouse TSG 8 Mulhouse 9 Argenteuil 10 La Roche sur Yon 11 Vitry 12 Louvain	Espagne Belgique
Sénior	1 Toulouse TCP 2 Franconville	

Catégorie	Nom de l'équipe
Open	1 Argenteuil
Novice	1 Toulouse TCP 2 Saint Ouen 3 Colombes 5 Belfort 6 Franconville 7 La Roche sur Yon 8 Toulouse TSG 9 Mantes la Jolie 10 Joué les Tours
Junior	1 Villard de Lans 2 Colombes 3 Belfort 4 Nice 5 Le Havre 6 Argenteuil 7 Franconville 8 Toulouse TSG 9 Grenoble 10 Vitry 1 11 La Roche sur Yon 12 Mantes la Jolie
Senior	1 Villard de Lans 2 Toulouse TCP 3 Franconville

**Trophée du
Vercors
10 Avril
Villard de Lans**

Catégorie	Nom de l'équipe	Pays
adulte	1 Boston 2 Rockledge 3 Sydney	Usa Usa Australie
Novice	1 Barcelone 2 Vielha 3 Saint Ouen 4 Toulouse TCP 5 Moscou Russia 6 Joué les Tours	Espagne Espagne Russie
Junior	1 Barcelone 2 Colombes 3 Villard de Lans 4 Rockledge Hurricanes 5 Elicott 6 F Nice 7 Sydney 8 Madrid 9 Moscou 10 Meyrin 11 Anvers	Espagne USA USA Australie Espagne Russie Suisse Belgique
Senior	1 Villard de Lans 2 Toulouse TCP 3 France Franconville 4 Escondido 5 Burlington	USA USA

**1st Nation's Cup
24-25-avril
Toulouse**



**Championnat de
France
8 Mai
Colombes**

6

Catégorie	Nom de l'équipe
Novice	1 Saint Ouen 2 Toulouse TCP 3 Colombes 4 Franconville 5 Colombes 6 Belfort 7 La Roche sur Yon 8 Joué les Tours 9 Toulouse TSG 10 Mantes la Jolie
Junior	1 Colombes 2 Villard de Lans 3 Belfort 4 Nice 5 Franconville 6 Le Havre 7 Mulhouse 8 Grenoble 9 Argenteuil 10 Vitry 11 Toulouse TSG 12 Mantes la Jolie 13 La Roche sur Yon
Senior	1 Villard de Lans 2 Toulouse TCP 3 Franconville

Nous avons reçu sur nos compétitions

- 6 équipes Espagnoles
- 4 équipes Russes
- 2 équipes Belges
- 1 équipe Suisse
- 6 équipes Américaines
- 2 équipes Australiennes

Participation d'équipe française à l'étranger

Pour la saison 2009/2010 aucune équipe ne s'est rendue à l'étranger

+ Réunion de travail Juges et Entraîneurs Chorégraphes à la FFSG

Cette réunion a eu lieu le 7 Novembre 2009 à la FFSG. 32 personnes ont participé à cette journée de travail.

Un CR vous a été diffusé.

Labellisation des Compétitions Ballet FFSG/CSNB saison Sportive 2010/2011

Argenteuil Griffes d'argent

Labellisation au niveau National et International, je félicite Madame Diakite et son équipe du travail qu'ils ont accompli, on peut prendre exemple sur la qualité de la manifestation. Ainsi que les liens qu'elle a tissés avec la municipalité d'Argenteuil.

Asnières

Labellisation au niveau National et International

Villard de Lans

Labellisation au niveau National et International.
Félicitations à Marie et son équipe de la qualité de cette compétition

Toulouse Trophée d'Occitanie

Labellisation au niveau National et International

Exercice Chorégraphique saison 2010/2011 au niveau National et International

2011

Thème :

Procédé Chorégraphique :

Gestuelle :

Célébration

Cascade

Affirmée

Pour 2012 et plus, de nouvelles propositions devront être faites

Le Ballet sur Glace rencontre le Président de l'ISU Octavio CINQUANTA 7 novembre 2009 à la FFSG

Présents

Ottavio Cinquanta Président ISU

Didier Gailhaguet Président FFSG

Charles Dumont DTN

Maryvonne Del Torchio Secrétaire Générale FFSG

Christiane Vaillant, Agnès Olivero ; Bernadette Clément, Jacky Defradat,
Jean François Capoulade, Michel Abravanel, Bernard Carles

1st Nation's Cup

Participations :

32 équipes étaient **prévues**, le volcan Islandais a empêché 6 équipes Américaines d'y participer

9 équipes françaises

7 nations présentes

Espagne, Suisse, Belgique, Russie, Australie, USA et France

Compétition sur 2 jours

Présence de trois membres de l'ISU:

Marie Lundmark - Uli Linder - Thierry Tomezzoli

Séminaire Nation's Cup

Merci à Jean Christophe Berlot pour l'animation de ce séminaire

Participation de 39 personnes

La CSNB a tenu à présenter son progiciel de comptabilité informatique, qui a séduit tous les participants y compris les USA

La Russie a détaché un juge pour participer au séminaire, qui a été intégré au jury de la Nation's Cup

8

5 Vote sur le Rapport Moral

Ayant le quorum pour délibérer, et comme l'indique le point 2 de l'ordre du jour, le rapport moral d'activité est soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Le Rapport Moral est approuvé à l'unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvé à l'unanimité

6 Vote du Président et des membres des différents collèges

Candidat à l'élection du Président

- Bernard Carles

Candidats à l'élection des différents collèges

Collège ligues (2 élus)

- Aurélien Besancenot
- Defradat Jacky
- Marie Gabrielle Bailly
- Bernadette Clémente
- Philippe Sauvageon

Candidat collège Sport pour tous (1 élu)

- Jean François Capoulade
- Dominique Degardin
- Veran Claude

ASSEMBLEE GENERALE 27 JUIN 2010 - REIMS BALLETS

PRESIDENT CSNB	1 VOIX	2 VOIX	3 VOIX	TOTAL
CARLES BERNARD	8	16	24	48

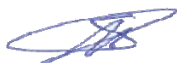
LIGUES 2 ELUS	1 VOIX	2 VOIX	3 VOIX	TOTAL
BAILLY MARIE GABRIELLE	2	12	3	17
BESANCENOT AURELIEN	1	2	3	6
CLEMENTE BERNADETTE	7	12	18	37
DEFRADAT JACKY	5	4	15	24
SAUVAGEON PHILIPPE		2	3	5

SPORT POUR TOUS 1 ELU	1 VOIX	2 VOIX	3 VOIX	TOTAL
VERAN CLAUDE			3	3
DEGARDIN DOMINIQUE	2		6	8
CAPOULADE JEAN FR.	6	16	15	37

BULLETTIN NUL :

ABSTENTION :

SIGNATURE DES SCRUTATEURS



Elu à la Présidence de la CSNB

- Bernard CARLES

Sont élus au Collège des ligues

- CLEMENTE Bernadette
- DEFRADAT Jacky

Est élu au collège Sports pour Tous

- CAPOULADE Jean François

7 Intervention du DTN Charles DUMONT

La DTN est prête à faire un courrier de soutien de la FFSG pour aider les clubs dans leur démarche de sponsoring auprès des collectivités locales ou auprès des privés pour le déplacement de leurs équipes sur la 2ème Nation's Cup aux USA.

La DTN a apporté une attention particulière à notre discipline et au développement au niveau international, par contre le soutien financier n'est pas possible, notre discipline n'étant pas ISU.

8 Intervention du Président de la commission fédérale d'arbitrage

Il confirme que nos juges de Ballet sur glace sont dans le même cursus que les autres juges des autres disciplines.

Fait état des excellentes relations de Didier Brus avec la CFOA ainsi que le travail qu'il y a fourni.

9 Intervention du Médecin Fédéral

Le médecin fédéral intervient en binôme avec Maître Paris, avocat de la FFSG, qui avait été questionné sur l'aspect juridique du respect du cahier des charges en matière de sécurité médicale lors de compétitions.

Le Dr Etossé prend la parole après Maître Paris, concernant l'article du règlement sportif fédéral.

Ce qui pose problème est le coût important de ce poste pour un organisateur de manifestation sportive, notamment depuis les nouveaux agréments des associations de secouristes qui ont majoré leurs tarifs sans pour autant avoir le droit de mettre à disposition de véhicule ambulance pour le transport d'un blessé.

Mais on ne peut pas faire d'économie sur ce poste en regard des règles minimales de sécurité requises, à savoir une équipe de secouristes et un médecin accompagné idéalement mais non obligatoirement d'un kinésithérapeute ; sachant que ce dernier est très sollicité lors d'une compétition de ballet ou de synchro, souvent beaucoup plus que le médecin dont la présence sécurisante pour l'organisateur est incontournable pour la gestion de l'urgence ; à l'inverse, son absence serait coupable en cas de problème majeur.

D'autant que, si on se réfère au cahier des charges d'une compétition ISU, les personnels de sécurité médicale obligatoires sont nettement plus conséquents. Maître Paris insiste sur le fait que, en cas d'incident grave, la justice peut demander à l'organisateur pour quelle raison objective il n'a pas

prévu les conditions de sécurité optimales préconisées par l'instance internationale de sa discipline.

A la question du président de la CSNB, Bernard Carles, qui demande au médecin fédéral s'il peut aider au recrutement d'un médecin pour le cas où un organisateur de compétition de ballet n'y parviendrait pas, le Dr Etossé dit qu'il peut apporter sa contribution en sollicitant un membre de l'équipe fédérale mais sous réserve des contraintes du calendrier (car ces médecins sont déjà pressentis sur l'assistance des SHN longtemps à l'avance).

Donc le plus sage est de prévoir bien en amont dans le budget prévisionnel d'une compétition le poste d'assistance médicale et sanitaire, afin de ne pas être pris au dépourvu ; une équipe de secouristes se retient plusieurs mois avant sur devis préalable, et il n'est plus possible aujourd'hui de solliciter dans l'urgence un professionnel de santé qui va engager sa responsabilité civile professionnelle sans avoir prévu de contrat écrit (obligation de l'ordre des médecins) A titre indicatif actuellement les personnels de santé assistant les SHN en déplacement perçoivent une rémunération de 150€/jour (tarif minimum ministériel, non réévalué depuis longtemps et qui sera revu à la hausse, mais qui peut servir de référence pour l'instant).

Ce sujet d'actualisation du cahier des charges médical sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission médicale fédérale.

Intervention du Président de la FFSG Didier Gailhaguet

Didier Gailhaguet réitère son attachement à notre discipline et souligne la place qu'elle occupe au sein de la FFSG.

Didier fait état de la réussite de la 1st Nation's Cup, malgré les problèmes dus au volcan, il rapporte les propos élogieux de M. Cinquanta au dernier congrès ISU à Barcelone.

10 Questions posées

Aucune question écrite n'a été formulée, le président veut bien répondre aux questions de la salle :

Question de Madame Arranda Marie Joseph

Sur la compétition d'Asnières, pourquoi avoir pénalisé 1 équipe quand la musique s'est arrêtée alors qu'il s'est avéré qu'il s'agissait d'un câble débranché ! faute de l'organisation et non celle des patineurs remarques : au moment de la survenance du problème, on ne connaît pas l'origine du problème (CD défectueux ? branchement ?), difficile pour le capitaine de l'équipe de réagir en conséquence, même s'il connaît le règlement : s'arrêter ? continuer ? situation pas facile à gérer...

Le président confirme que cela a été un incident regrettable, mais que seul le capitaine d'équipe avait le pouvoir d'arrêter le ballet ou également le Juge Arbitre de la compétition.

Il faudra à l'avenir être plus vigilant sur tous ces problèmes de connexion électrique.

Remarque faite par Octavio Cinquanta (ISU), rapportée par Agnès Olivero : ne pas scléroser la discipline, faire attention à ne pas rejoindre les autres disciplines qui ajoutent de + en + de sauts, augmentent les risques... profiter qu'on est une jeune discipline pour bien cadrer tout ça.

Problème de la chute d'une patineuse : épingle sur la glace (perdue par l'équipe précédente...). 1 point de déduction. le club concerné ne sait pas ce qu'il peut faire dans ce genre de situation. Peut-il porter réclamation ? Le juge de piste est là pour veiller à ce qu'il n'y ait rien sur la glace. Bernadette CLEMENTE précise que techniquement même si un juge a appliqué une déduction, validée à l'écran, il peut revenir en arrière (remettre à zéro).

Par contre, M. Sauvageon confirme que lorsque le juge arbitre a validé les résultats, on ne peut plus revenir sur la notation. dans la pratique, on ne peut imaginer qu'une chute ne soit pas sanctionnée sous prétexte qu'une épingle était restée sur la glace même preuve à l'appui (comment prouver que l'épingle était bien là...) Problème du juge de piste qui n'est pas présent à toutes les compétitions. M. Sauvageon confirme que lorsqu'il n'y en a pas, c'est faute de disponibilité de juge et non pas dans un souci d'économie de frais de déplacement pour les clubs !

Problème pour définir le calendrier des compétitions vu qu'un grand nombre de clubs n'ont pas répondu ! quid de la Griffes d'argent / Argenteuil ?

CALENDRIER SPORTIF



- ?? Griffe d'Argent **Argenteuil**
- 5 6 mars 2011 Coupe de la Francophonie **Nice**
- 19/20 mars 2011 Trophée du Vercors **Villard de Lans**
- 26/27 mars 2011 Coupe d'**Asnières**
- 23 avril 2011 Trophée d'**Occitanie Toulouse**
- 09 mai 2011 Championnat de France à **Franconville**

- 12 mars 2011 Trophée André Brunet Colombes (Non Labellise)

Proposition à soumettre au vote des Présidents de l'AG

Règlement Ballet Modification n°1

« la hiérarchisation des officiels » du paragraphe B traitant de « l'organisation des juges de ballet sur glace »

- a) La terminologie TOIICC soit remplacée par TOI (Theater On Ice).
Exemple : juge internationaux TOIICC devient officiel d'arbitrage international TOI.
- b) La terminologie de juge ne soit plus usité et soit remplacée par « officiel d'arbitrage » afin d'harmoniser les termes utilisés avec les règlements des autres disciplines de la fédération tel que le préconise la CFOA.

Il est ainsi proposé les dénominations suivantes :

- o les officiels d'arbitrage en formation probatoire ou juge probatoire »,
 - o les officiels d'arbitrage de compétitions inter-ligues,
 - o les officiels d'arbitrage de championnats nationaux,
 - o les officiels d'arbitrage internationaux TOI,
 - o les officiels d'arbitrage arbitres internationaux TOI,
 - o les officiels d'arbitrage d'honneur.
- c) L'intégration des officiels d'arbitrage soit proposée en fonction des grades constatés lors de la saison 2008 – 2009. De plus, afin d'assurer la promotion au niveau fédéral de l'ensemble des officiels, la carrière de chacun des officiels est maintenue. Aussi, il est proposé la hiérarchisation suivante :

HIERARCHIE DES OFFICIELS D'ARBITRAGE DE BALLET SUR GLACE Saison 2009 – 2010

Officiels d'arbitrage	Grades					
	Officiel d'arbitrage en formation probatoire	Officiel d'arbitrage de Compétitions Inter-ligues	Officiel d'arbitrage de Championnats nationaux	Officiel d'arbitrage International TOI	Officiel d'arbitrage Arbitre International TOI	Officiel d'arbitrage d'honneur
Asso-Barrier Stéphanie						
Arnaud Delphine						
Bayard Sandrine						
Berlot Jean-Christophe						
Bracciali Amandine						
Brus Didier						
Chauveau Amandine						
De Rouch Hélène						
Duranton Joëlle						
Frechinos Nadège						
Gaux Séverine						
Gutin-Moine Françoise						
Lambert Mélanie						
Oliveri Marion						
Sabbatini Christine						
Sauvageon Philippe						

d) Le nouveau paragraphe 1 sur « la hiérarchisation des officiels » du paragraphe B traitant de « l'organisation des juges de ballet sur glace » soit ainsi stipulé :

- les officiels dits « **officiels d'arbitrage en formation probatoire ou juge probatoire** » : sont dans une année de formation probatoire et ne peuvent officier sur quelque compétition de ballet que se soit.

- les officiels dits « **officiels d'arbitrage de compétitions inter-ligues** » qui officient sur toutes les compétitions de ballet inter-ligues et nationales reconnues par les instances fédérales.

- les officiels dits « **officiels d'arbitrage de championnats nationaux** » qui officient sur tous types de compétitions de ballet reconnues par les instances fédérales. Ils peuvent être arbitre sur des compétitions inter-ligue et nationales.

- les officiels dits « **officiels d'arbitrage internationaux TOI** » qui officient sur tous types de compétitions de ballet nationales et internationales reconnues par les instances fédérales. Seuls ces officiels peuvent être invités après avis de la CFOA (Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage) et de la CSNB (Commission Sportive Nationale de Ballet sur Glace) à représenter la FFSG auprès des fédérations étrangères. Ils peuvent être arbitre de toutes compétitions nationales.

- les officiels dits « **officiels d'arbitrage arbitre internationaux TOI** » qui peuvent officier comme arbitre sur tous types de compétitions de ballet nationales ou internationales reconnues par les instances fédérales. Seuls ces officiels peuvent être invités après avis de la CFOA et de la CSNB à représenter la FFSG auprès des fédérations étrangères. Ils peuvent être arbitre de toutes compétitions nationales.

- les officiels dits « **officiels d'arbitrage d'Honneur** » qui peuvent officier sur tous types de compétitions de ballet nationales ou internationales reconnues par les instances fédérales comme arbitre ou non. Pour les compétitions internationales, ils sont invités après avis de la CFOA et de la CSNB à représenter la FFSG.

e) Le nouveau paragraphe 2 sur « l'harmonisation des promotions au niveau fédéral » disposant des conditions requises pour les promotions des officiels soit ainsi stipulé :

- seul peut être nommé au grade « **de compétitions inter-ligues** », le candidat ayant suivi et satisfait à la formation probatoire sur une saison et satisfait à l'examen et l'entretien final. Cette formation ne peut être renouvelée qu'une fois.

- seul peut être nommé au grade « **de Championnats nationaux** », l'officiel titulaire du grade « compétitions inter-ligues » reconnu par ses qualités d'officiel ayant officié au moins 3 saisons complètes et suivies en ballet et ayant officié au moins à 9 compétitions de ballet, dont au moins 3 Championnats de France, reconnues par la CSNB.

- seul peut être nommé par la CSNB au grade de « **international TOI** » l'officiel titulaire du grade « Championnats nationaux » reconnu par ses qualités d'officiel et ayant officié au moins 4 saisons complètes et suivies en ballet et ayant officié au moins à 12 compétitions de ballet dont au moins 4 championnats de France et 4 compétitions internationales reconnues par la CSNB. Les candidats devront par ailleurs satisfaire à l'examen « d'officiel d'arbitrage international TOI » sur proposition de la CSNB.

- seul peut être nommé par la CSNB au grade de « **d'arbitre international TOI** » l'officiel titulaire du grade « international TOI » reconnu pour ses qualités d'officiel et ayant officié au moins 4 saisons complètes et suivies en ballet dans ce grade. Il devra avoir une expérience internationale reconnue par ses pairs internationaux comme officiel et officiel arbitre (plusieurs participations à des événements hors du territoire national comme officiel). Il est nommé sur proposition du comité international de ballet sur glace (TOIC) et après avis des instances fédérales (CFOA et CSNB).

- l'officiel dit « **d'arbitrage d'Honneur** » est reconnu pour ses qualités d'officiel, sa carrière ainsi que son service rendu pour le ballet. Il est nommé sur la liste officielle des officiels par la CSNB après avis de la CFOA.

16

Approuvé à l'unanimité avec application à effet immédiat

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Règlement Ballet Modification n°2

Formation des équipes et compositions des catégories (pour l'exercice chorégraphique et le ballet libre)

« F Formation des équipes et compositions des catégories (pour l'exercice chorégraphique et le ballet libre) :

1) La formation et disqualification des équipes :

Une équipe de ballet sur glace (exercice chorégraphique et ballet libre) se compose de 8 patineurs minima à 30 patineurs maxima.

Les patineurs engagés sur l'exercice chorégraphique doivent être obligatoirement et strictement identiques (en nombre et identité) à ceux engagés sur le ballet libre de la même catégorie. Dans le cas d'un accident ou de maladie d'un patineur entre les deux épreuves, ~~la présentation d'un certificat médical est obligatoire~~ l'avis du médecin de la compétition est obligatoire pour que l'équipe ne soit pas disqualifiée.

En cas de non respect de cette règle, l'équipe sera disqualifiée par décision du juge arbitre de la compétition soit suite :

- ✓ au contrôle des licences mentionné au paragraphe I Contrôle des licences, partie I Généralités du présent règlement,
- ✓ à réclamation des représentants (président de club, entraîneurs ou tout autre autorité ayant pouvoir ou intérêt à porter réclamation),
- ✓ à une identification visuelle (ou tous autres moyens comme un pointage des listes ou contrôle à l'entrée en piste) par les membres du jury des patineurs engagés dans les deux épreuves.

Cette disqualification peut intervenir avant le déroulement de l'épreuve, après que l'équipe ait patiné, avant l'affichage officiel des résultats ou après la remise des trophées. Dans le cas où la disqualification interviendrait après l'annonce des résultats, un rectificatif des résultats sera diffusé sur le site de la CSNSB.

Les conséquences financières de la disqualification sont à la charge du club de l'équipe.»

« I Le contrôle des licences :

Ce dernier est assuré par le juge arbitre de la compétition.

En début de saison, chaque président de club réalise pour chaque équipe engagée sur la saison sportive une attestation mentionnant :

- ✓ que la composition des équipes engagées est conforme avec les dispositions du I Généralités, F Formation des équipes et compositions des catégories (pour l'exercice chorégraphique et le ballet libre), paragraphe 1, 2, 3 et 4,
- ✓ que les patineurs engagés sur l'exercice chorégraphique doivent être obligatoirement et strictement identiques (en nombre et identité) à ceux engagés sur le ballet libre de la catégorie.
- ✓ ~~qu'aucun patineur engagé ne soit titulaire d'un BE (Breve td'Etat) d'enseignement de patinage,~~

- ✓ L'entraîneur ou le chorégraphe de l'équipe ne peut pas intégrer sa propre équipe.
- ~~✓ qu'aucun patineur engagé ne soit rémunéré pour des activités artistiques liées au monde du patinage dans le courant de la saison sportive en cours,~~
- ✓ que l'ensemble des patineurs engagés soit amateur sans exception possible.

Dans le cas où, malgré l'attestation sur l'honneur réalisée, un manquement est constaté par le juge arbitre ou tout autre autorité ayant un intérêt à porter réclamation, l'équipe se verra interdite de concourir (le juge arbitre et les organisateurs sont alors déchargés de toutes responsabilités financières et autres) ou disqualifiée si le manquement est constaté après le déroulement des épreuves sportives.

Les conséquences financières de la disqualification sont à la charge du club de l'équipe.

L'ensemble des licences, carnets de classements et copies des attestations doivent être tenus à disposition du juge arbitre dès le début de la compétition.

Le juge arbitre se réserve alors de réaliser **au vu de l'attestation fournie par les présidents de clubs** soit :

- un contrôle complet de toutes les équipes engagées sur l'ensemble de la compétition,
- un contrôle aléatoire par catégorie ou équipe,
- un contrôle aléatoire des licences et carnets de classements.

Toute équipe ne satisfaisant pas aux prescriptions réglementaires peut encourir l'exclusion de la compétition.

Les conséquences financières de la disqualification sont à la charge du club de l'équipe.»

La notification 2 est reportée pour validation à la réunion des Présidents de clubs avec la CSNB fin Aout 2010

Règlement Ballet Modification n°3

« Partie I Généralités, Paragraphe G Le tirage au sort des équipes et des juges :

- 1) Le tirage au sort des équipes des compétitions (Nationales et Championnats de France) :
 - ✓ Il a lieu au minimum une heure avant le début de la compétition en présence des capitaines d'équipes **et/ou des entraîneurs chorégraphes et/ou des présidents de clubs**. Seuls les licenciés éligibles peuvent tirer au sort ;

Le tirage au sort est conduit par le juge arbitre qui est assisté du juge arbitre assistant selon la procédure suivante :

- Dans le cas des résultats combinés (exercice chorégraphique – ballet libre), il n'y a pas de tirage au sort intermédiaire organisé. Le passage des équipes se fait dans l'ordre inversé du résultat officiel obtenu par les équipes lors de l'exercice chorégraphique.
- L'ordre de passage est rendu public par voie d'affichage par l'organisation avec les groupes de passages après validation par le juge arbitre de la compétition.

Approuvé à l'unanimité avec application à effet immédiat

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Règlement Ballet Modification n°4

« Partie II Le ballet libre, paragraphe C La mise en place des décors »

« Partie II Le ballet libre, paragraphe C La mise en place des décors :

1) La mise en place des décors :

- ◇ L'équipe dispose d'**1 minute 30**, à partir de l'appel du nom de l'équipe, pour mettre leurs décors en place et se mettre en position pour le début de leur ballet ...
- ◇ Après une minute de mise en place, le juge arbitre **ou la sono** annonce les « 30 dernières secondes » au micro. Aucune annonce... »

« Partie III L'exercice chorégraphique, paragraphe C

- ◇ L'équipe dispose d'**1 minute** afin de se mettre en place. Il sera annoncé les trente dernières secondes. Dès la fin de ces **30 secondes**, la musique démarre sans aucun autre avertissement. »

Approuvé à l'unanimité avec application à effet immédiat

Contre : 0

Abstention : 1

Approuvé à la majorité

Règlement Ballet Modification n°5

« Partie II Le ballet libre, paragraphe F Le jugement du ballet libre :

1)...

2) La prise en compte des chutes :

- La chute doit être ... confirmée par le JA et le JAA.
- La réduction est appliquée sur le score total obtenu par l'équipe de la façon suivante :
 - un patineur qui chute = 1 point de réduction,
 - un couple qui chute = 1 point de réduction,
 - un chute de groupe (chute de 3 patineurs ou plus au même instant et un même endroit = 1 point de réduction).
- La chute est considérée comme étant une perte de contrôle ... »

« Partie III L'exercice chorégraphique, paragraphe F Le jugement

1) ...

2) La prise en compte des chutes :

- Les chutes doivent être relevées par les officiels et confirmées par le JA et le JAA. Les réductions éventuelles prises en compte par la comptabilité sont celles confirmées par le JA.
- La réduction est appliquée sur le score total obtenu par l'équipe de la façon suivante :
 - un patineur qui chute = 1 point de réduction,
 - un couple qui chute = 1 point de réduction,
 - un chute de groupe (chute de 3 patineurs ou plus au même instant et un même endroit = 1 point de réduction).
- La chute est considérée comme étant une perte ... »

20

Approuvé à l'unanimité avec application à effet immédiat

Contre :

0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Règlement Ballet Modification n°6

« Partie II Le ballet libre, paragraphe B Les costumes de l'exercice chorégraphique

« Partie II Le ballet libre, paragraphe B Les costumes de l'exercice chorégraphique

- Le costume est un académique (les bras peuvent être découverts, les jambes sont obligatoirement couvertes) de couleur exclusivement noire unie pour toute l'équipe (afin d'évaluer la gestuelle). Le costume est identique pour l'ensemble de l'équipe. Les garçons peuvent patiner en Tee-shirt et pantalon noirs près du corps.
- Tous les accessoires sont interdits (exemple : chapeau, masque, gants, etc)..
- Aucun maquillage ...
- Les costumes ne sont pas pris en compte ...
- Réduction :
Toutefois, une équipe dont les costumes ne satisferaient pas à cette prescription peut être pénalisée d'une réduction de deux points par le juge arbitre sur le score total obtenu par l'équipe. »

Approuvé à l'unanimité avec application à effet immédiat

Contre : 0

Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

Règlement Ballet modifications Critères des catégories

Nous ne pouvons débattre de ces critères car à ce jour je n'ai pas reçu 50% des réponses

7 clubs seulement sur 23 clubs ont répondu

Asnières

Toulouse (TCP)

Joué les Tours (Sandrine)

Belfort (Christine)

Mantes la Jolie

Nice (Cécile)

Franconville (Olivier)

Vielha (Espagne)

Cette notification est reportée pour validation à la réunion des Présidents de club avec la CSNB fin Août 2010

Fin de l'AG Ballet 12H30